

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 juin 2024

L'an 2024, le lundi dix-neuf juin à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le dix-huit juin 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian GIANESE

Nombre de membres en exercice : ...	7
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5

Délibération n° DEL2024 014 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Vu le décret n° 88-74 du 21 janvier 1988 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux ;

Vu l'offre de la caisse d'Épargne ;

Considérant la nécessité de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie pour assurer le paiement dans les délais des dépenses de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans ;

Il est nécessaire que le Conseil d'administration approuve l'ouverture d'une ligne de crédit à la Caisse d'Épargne et en accepte les conditions.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 110 000 euros dans les conditions suivantes :**

Montant.....	110 000 euros
Durée.....	Six mois
Taux d'intérêts..... (Base de calcul : exact/360)	€STR + marge de 1.09% (valeur indicative de l'indice 3.91%)
Process de traitement automatique.....	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage :.....	Aucun montant minimum
Demande de remboursement.....	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts :.....	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier :.....	Néant
Commission d'engagement :.....	0.20% prélevé à la mise en place
Commission de mouvement :.....	Néant
Commission de non-utilisation :.....	Néant

Pour extrait conforme,
le 20/06/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 juin 2024

L'an 2024, le lundi dix-neuf juin à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le dix-huit juin 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian GIANESE

Nombre de membres en exercice : ...	7
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5

Délibération n° DEL2024 015 : CONVENTION D'UTILISATION OCCASIONNELLE DES TOILETTES PUBLIQUES DES MONTAGNES DE LANS

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les toilettes publiques des Montagnes de Lans, propriété de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, sont régulièrement sollicitées pour être mis à disposition de manière occasionnelle, en-dehors de la saison hivernale de la station, auprès des associations, institutions, organismes, dans le cadre d'événements spécifiques.

Afin de répondre à ces demandes, tout en couvrant les charges induites par ces utilisations, Monsieur le Président propose de consentir à des mises à dispositions occasionnelles dans le cadre d'événements spécifiques, à la demande de la commune, selon les modalités précisées dans la convention annexée à la présente délibération et selon les tarifs exposés ci-dessous :

- 1 journée d'utilisation : 100 € TTC

- Forfait nettoyage en cas de manquement de l'utilisateur : 150 € TTC

- Forfait horaire d'intervention en cas de manquement de l'utilisateur : 50 € TTC par heure

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les tarifications ci-dessus ;**
- **APPROUVE la convention annexée à la présente délibération et autorise la directrice à la signer.**

Pour extrait conforme,
le 20/06/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA

